

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 septembre 2017



VÉRITABLE AUTORITÉ EN MATIÈRE DE JUSTICE SOCIALE AU CANADA, VINCENT CALDERHEAD INTÈGRE PINK LARKIN, CABINET SPÉCIALISÉ DANS LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Halifax (N.-É.) – Avocat spécialisé dans la justice sociale et les droits de la personne, Vincent Calderhead a rejoint le cabinet d’avocats Pink Larkin, qui se spécialise dans le règlement des différends.

Autorité éminente au Canada en matière de droit des pauvres, M. Calderhead offrira des services à titre pro bono, ce qui lui permettra de traiter bénévolement des dossiers relevant de ses compétences.

Il recevra, dans le cadre de son travail, le soutien des avocats et du personnel de Pink Larkin, ce qui constituera, au Canada, une démarche innovante pour l’accès à la justice.

« C’est la bonne chose à faire, explique Ronald A. Pink, c.r., cofondateur et associé directeur de Pink Larkin. C’est notre façon de répondre à certains des besoins des gens qui ont peu de moyens. »

« Ce travail est réalisé à titre bénévole, précise Raymond F. Larkin, c.r. et cofondateur du cabinet. Il s’agit de contribuer à la justice sociale en offrant aux plus démunis un accès stratégique à la justice. C’est aussi une obligation qui fait partie de notre profession. »

« J’ai concentré et je continuerai de concentrer mon travail sur la justice sociale, ce qu’on appelle parfois le droit des pauvres, terme cependant un peu désuet, explique M. Calderhead. Fondamentalement, mon travail cible les droits de la personne dans sa forme la plus pure, c’est-à-dire la défense des personnes dans la détresse. Je suis très heureux de poursuivre ce travail chez Pink Larkin, qui voit dans celui-ci la possibilité de faire une contribution d’une importance cruciale à la défense des droits des personnes démunies. »

Le travail de M. Calderhead est axé sur les litiges systémiques, qui offrent des possibilités de réforme du droit à l’intention des pauvres. Il s’agira généralement de dossiers ayant trait à l’aide sociale et aux logements sociaux, et donc souvent aux droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés.

À propos de Vincent Calderhead

M. Calderhead a passé 31 ans au sein de la Commission d'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse, concentrant son travail sur l'aide au revenu et les questions de logement. Son travail a porté sur tout un éventail de questions liées à la pauvreté, dont le droit pénal (défaut de paiement d'amendes et cohabitation comme fraude), les questions relatives aux réfugiés, l'aide sociale, l'assurance-emploi et les questions relatives au régime de pensions du Canada ainsi que la location résidentielle. Son expérience, à la fois au niveau national et international, concerne les droits sociaux et économiques. Son travail se rapportait aussi bien à la défense des droits des bénéficiaires de l'aide sociale devant des commissions d'appel qu'à des affaires devant la Cour suprême du Canada, la Cour suprême et la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse.

M. Calderhead a enseigné pendant plus de 25 ans le droit des pauvres et les droits de l'homme à la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie. L'Association du Barreau canadien lui a remis en 2008 le Prix d'excellence John Tait, qui est attribué à des avocats du secteur public pour récompenser leur travail lié aux droits sociaux et économiques des personnes démunies.

Entre 2009 et 2011, pendant une absence de la Commission d'aide juridique, M. Calderhead a rempli les fonctions de directeur de pays, pour le Népal, au sein de la Commission internationale de juristes, dont les bureaux se trouvent à Genève, pendant les négociations de ce pays liées à sa nouvelle constitution après une guerre civile de 10 ans.

Il a fréquemment, depuis 1995, plaidé en faveur d'une meilleure protection des droits sociaux et économiques au Canada devant des organes des traités des Nations Unies relatifs aux droits de la personne, à la fois à New York et à Genève.

À propos de Pink Larkin

Pink Larkin est un cabinet d'avocats canadien spécialisé dans le règlement des différends. Ses bureaux se trouvent à Halifax, en Nouvelle-Écosse ainsi qu'à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Il offre une gamme complète de services de règlement des différends : négociation, médiation, litige.

Fort de ses antécédents dans le « droit du travail », le cabinet Pink Larkin a perfectionné avec le temps ses compétences uniques en matière de négociation

afin de pouvoir aider de manière créative les gens à résoudre des problèmes aussi bien complexes que courants.

Le cabinet Pink Larkin fait figure de référence en planification de la gestion des risques; il adopte une approche mesurée et prend des mesures appropriées pour gérer les différends et protéger les intérêts des clients.

Pour plus d'informations, communiquer avec :

Ronald Pink ou Raymond Larkin

902.423.7777 ou 1.800.565.4529

rpink@pinklarkin.com or rlarkin@pinklarkin.com